

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>ic</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>ie</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

---

1898

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

---

1898


## JETONS BELGES DU XV<sup>E</sup> SIÈCLE.

CONSTANTIN VAN HALMALE — JEAN DE BERGHES —  
LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT.

PL. III, FIG. 1 A 8.

Nous nous sommes proposé de réunir sur une planche de la *Revue* quelques jetons de la collection de l'État (1), qui, s'ils ne sont pas tout à fait inconnus, ont du moins le double mérite d'être rares et de n'avoir été reproduits nulle part encore par la gravure.


La première de ces pièces fut faite pour l'usage de Constantin van Halmale, receveur de la ville d'Anvers, la deuxième pour celui de Jean de Berghes, seigneur de Walhain, les six autres pour le service de la Chambre des comptes du duché de Brabant.

N° I. ✠ GOSTE . VT . HALMALE . RINT-  
MEST . T . 1482 

Écu des van Halmale (qui portaient : de gueules semé de billettes d'or; au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout), dans une

(1) Notre obligé confrère, M. Éd. Vanden Broeck, a bien voulu nous permettre d'y ajouter deux pièces de son remarquable cabinet.

épicycloïde de neuf lobes et d'autant de festons trilobés.

Rev.  IENTTOIRS ◦ POVR ◦ LES ◦ RISCHË-  
VEVRS ◦ TVERS.

Le château d'Anvers surmonté des mains coupées, dans le même entourage qu'au droit.

Coll. de l'État.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 305.

Cette pièce, d'une très jolie facture, frappée à la Monnaie d'Anvers, comme l'indique son différent, est, pensons-nous, le plus ancien jeton que l'on connaisse des receveurs de notre métropole commerciale (1).

Coste, alias Costin ou Constantin van Halmale qui s'en servit pour établir ses comptes en 1484, avait déjà rempli les fonctions d'échevin, dix ans auparavant (2).

L'usage reçu dans les grandes villes brabançonnaises semblait d'ailleurs vouloir que les anciens échevins fussent seuls mis en possession des places de receveurs, auxquelles les gens de métiers ne purent guère parvenir qu'après 1470 (3).

De 1484 à 1507, le nom de van Halmale se rencontre dans les fastes de la cité anversoise, pour

(1) L'institution des receveurs remonte, dans l'histoire de la ville d'Anvers, à l'année 1290, in *Vigilia beati Petri ad Cathedram*. Les plus anciens receveurs connus sont Jan Cant et Willem Van Eyckhoven, nommés pour l'année 1313.

(2) Voir BUTKENS, *Trophées du duché de Brabant*, t. II, p. 493.

(3) MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 240.

ainsi dire à chaque page (1), alternativement suivi du titre de bourgmestre ou de celui d'échevin.

La famille de notre *rentmaistre*, comme on disait fort bien alors en français, originaire de l'ancien pays de Liège, où elle avait possédé une terre et un château entre Saint-Trond et Dormael, était, d'après Jacques de Hemricourt, issue de la maison de Landry. La raison de son établissement à Anvers, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, résiderait dans ce fait qu'un de ses membres, nommé Eustache de Halmale, dépossédé d'une partie de ses biens à la suite de la guerre des Waroux et des Awans (2), avait été contraint de se retirer dans les propriétés qui lui appartenaient en Brabant. Les van Halmale anversoises descendraient tous de cette tige, par Henri van Halmale, fils d'Eustache, qui épousa Mathilde van Meldert.

Tels sont les renseignements que nous avons été assez heureux de trouver dans une attestation et déclaration de noblesse émanant d'un des hérauts d'armes de Sa Majesté Catholique Philippe IV, insérée dans un manuscrit de la Bibliothèque royale (3).

Le même document nous a appris que Costin van Halmale comptait parmi ses aïeux : un Henri de Halmale qui fut capitaine des hommes d'armes

(1) Voir BUTKENS, *op. cit.*, t. II.

(2) Voir JALHAU, *Miroir des nobles de Hesbaye*, par J. DE HENRICOURT, 1791, pp. 265 et suiv.

(3) Fonds Goethals, n<sup>o</sup> 1305.

que l'évêque de Liège Adolphe de La Marck envoya *contre ceux d'Awans*; un Jean de Halmale, chevalier, fils de Georges, qui fit le voyage de Terre-Sainte en 1391, alla aux guerres de Prusse en 1394, se trouva au siège de Bornhem l'année suivante, et se battit contre les Frisons en 1396 en compagnie du baron de Zevenbergh; un Costin de Halmale qui accompagna Jean IV de Brabant dans la guerre que ce prince fit au duc de Gloucester, frère de Henri V d'Angleterre, se signala par son courage aux sièges de Braine et de Mons, et se trouva à huit ou neuf tournois célébrés en divers lieux.

Les descendants de ces preux chevaliers s'allièrent aux familles anversoises les plus nobles et les plus relevées (1), succédèrent à leurs ancêtres *dans leurs biens et armes* et suivirent la trace de leur valeur et de leurs vertus.

Un fragment généalogique qui accompagnait le texte cité plus haut, nous révèle encore que Costin van Halmale était fils de Jean van Halmale, né en 1402, et de Marguerite Bachelier; qu'il épousa, le 12 mai 1472, dame Catherine van de Werve, fille de Henri van de Werve et de Marguerite Weymaers; et qu'il mourut en 1507.

(1) Au nombre de celles-ci, il faut surtout citer : les Schoonhoven, les Hoboken, les Wilmaers, les Coelputte, les Bachelier, les Moirtere, les Amstel, les Wymaers, les Diest, les Colibrandt, les Steenberghe, les Triest, les Roesveldt, les Wyngaerden, les Merode, les Ruijsrocx, les Ranst, les Gottignies, les T'Serraerts, les Dobbeltijn, les Lynden, les Berchem, les Duvendoorde, etc.

N° 2. ΙΕΗΑ'. Ο'. Β'ΓΗΕΣ ΣΙΓ'. Ο'.  
 WΛΛΗΤΙ.

Écu arrondi par le bas, aux armes des sires de Berghes (qui portaient : de sinople à trois macles d'argent, au chef d'or, chargé d'un pal de gueules de trois pièces; au franc quartier de Brabant) entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. † ΟΙ'. ΒΙΕ'. ΓΕΤΤΑ. ΛΕΟΟ'ΤΕ. ΒΕ.  
 ΠΡΟΒΕΡΑ.

Deux **I** ornés, réunis dos à dos par un entrelacs.

Coll. de l'État.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 893.

Le personnage au nom et aux armes duquel fut frappé ce jeton, n'est autre que Jean II de l'illustre maison des barons, comtes et ensuite marquis de Berg-op-Zoom (1), qui tire son origine en ligne directe de Jean, sire de Glymes, fils naturel de Jean II, duc de Brabant.

Créé chevalier de la Toison d'or en même temps que Philippe le Beau, Claude de Toulangeon, Jean de Ligne, Pierre de Hennin, Baudouin de Lannoy, Guillaume de la Baume et Martin de Polheim, dans le quatorzième chapitre de l'ordre (2), tenu à Bois-le-Duc, le 2 mai 1481, ce grand seigneur rendit, au cours de sa carrière, plusieurs

(1) Un autre jeton du même seigneur, daté de 1507 et dont il existe des variétés, est gravé dans l'ouvrage de Van Mieris. t. 1<sup>er</sup>, p. 410.

(2) Voir DON JULIAN DE PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insignie orden del Toyson de oro*, t. 1<sup>er</sup>, p. 118; et REIFFENBERG, *Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, p. 379

*bons et loyaux services à ses princes en diverses charges, longs voyages et grosses entremises.*

C'est ainsi que nous le voyons faire partie, avec le sire de Molembais, d'une ambassade envoyée à Louis XI par Maximilien d'Autriche, peu de temps après son mariage, pour redemander au roi de France les places qu'il avait usurpées sur sa filleule Marie de Bourgogne. Successivement gouverneur des châteaux de Vilvorde et de Namur, il vint encore en aide à Maximilien lorsque celui-ci surprit la ville de Termonde par stratagème (1484). Plus tard, il tint le parti de son prince contre les Gantois, signa les articles de la paix qu'il conclut avec eux (1492), fut choisi pour mener l'archiduc Philippe en la ville de Bruxelles, et servit l'empereur Charles-Quint en qualité de conseiller et de chambellan (1).

Fils de Jean I<sup>er</sup> de Berghes († 1495) et de Marguerite de Saint-Simon Rouvroy, Jean II de Berghes, qui était aussi seigneur de Walhain, Brecht, Felpes, Glimes, Wavre, Opprebais et autres lieux (2), avait épousé Adrienne de Brimeu, fille de Gui, comte de Megen, seigneur d'Humbercourt, et d'Antoinette de Rambrives (3).

(1) MAURICE, *Le Blason des armoiries des chevaliers de la Toison d'or*, p. 102.

(2) Voir supplément au *Nobiliaire des Pays-Bas*, pp. 186, 187.

(3) Jean de Berghes et Adrienne de Brimeu eurent cinq enfants, et leur lignée se continua dans Antoine de Berghes, en faveur duquel Charles-Quint érigea la terre et seigneurie de Walhain en comté (par lettres données à Gènes, au mois d'avril 1533) et le comté de Berg-

Il mourut à Bruxelles, le 20 janvier 1531, et il gît, nous dit l'auteur anonyme du *Mausolée de la Toison d'or* (1), à Berg-op-Zoom, dans la sépulture de ses aïeux, au chœur devant le grand autel de l'église paroissiale de Sainte-Gertrude.

La seigneurie de Walhain, pour laquelle notre jeton, qui ne porte pas de date, semble plus spécialement frappé, était une bonne et ample terre, située à une lieue de Gembloux, dans l'ancien comté de Darnau. Elle avait eu ses seigneurs particuliers, mentionnés en charte dès l'année 1159, et comprenait plusieurs villages sous sa juridiction.

N° 3. ✠ IEMTOIRS ✕ POVR ✕ LES ✕ COMPTES.  
✕ EN ✕ BRAB.

Lion assis à gauche dans une épicycloïde à dix lobes, desquels la pointe six fois est ornée d'un tréfeuille; à l'intérieur de six de ces lobes se voit une rosace; points dans l'angle des arcs.

Rev. ✠ QVI ✕ BIEN ✕ IEMPT ✕ LE ✕ COMPTE  
✕ PROVERT ✕.

Écu espagnol aux armes de Philippe le Bon dans la même épicycloïde qu'au droit; dans neuf des lobes, une étoile; points dans l'angle des arcs.

Coll. de l'État.

Cuivre.

Ce jeton de la Chambre des comptes de Brabant,

op-Zoom en marquisat (par lettres données à Barcelone, au mois de mai de la même année). Voir PONTUS HEUTERUS, *Rerum burgundicarum, liber sextus, genealogiae*. Anvers, Plantin, 1583, p. 91.

(1) P. 73.



sensiblement varié de ceux que donnent Van Mieris au tome I, page 120, de son *Historie der Nederlandsche Vorsten*, et Van der Chijs, sur la planche XVI, n° 18, de ses *Munten van Braband*, n'a pas encore été exactement reproduit. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à le publier.

Copié, comme le remarque très justement M. Picqué dans l'admirable description qu'il nous a donnée du Cabinet De Coster (1), du tiers de lion d'or de Philippe le Bon, frappé à Malines, il devrait raisonnablement occuper le n° 113 dans l'ouvrage du docteur Dugniolle, où nous l'avons vainement cherché.

La Chambre des comptes de Brabant tint ses séances, dans l'origine, sur la porte de la Cour du duc, à Caudenberg. En 1459, c'est-à-dire vers la fin du règne de Philippe le Bon, deux maisons furent achetées à quelque distance de là, à peu près à l'endroit où commence aujourd'hui la rue de la Régence, du côté de la place Royale, dans lesquelles elle s'établit (2).

Philippe le Bon, par lettres patentes données à Bruxelles le 21 avril 1437, fixa les gages de ses maîtres à 160 vieilles couronnes de France ou ridders des pays de Bourgogne, et ceux du clerc à 60 pareils ridders (3).

(1) Bruxelles, 1885, p. 1.

(2) *Inventaire des archives des chambres des comptes*, Bruxelles, 1837, t. 1<sup>er</sup>, p. 12.

(3) *Ibid.*, p. 11.

En 1463, il abolit la Chambre des comptes de Hollande, Zélande et Frise qui existait à La Haye, la réunit à la Chambre des comptes de Brabant et augmenta encore, la même année, le ressort de cette chambre, en l'étendant au duché de Luxembourg (1).

A cette occasion, le bon duc décida qu'elle serait composée de cinq conseillers-mâîtres et d'un clerc. Il nomma conseillers-mâîtres : Ambroise de Dynter, Pierre de Meerbecke, Félix de Hondt, Clais de Vucht et Jacques Cruesinck, et assigna à chaque maître pour gages 24 gros monnaie de Flandre, par jour, et au clerc 10 gros lorsqu'ils seraient présents à Bruxelles et fréquenteraient la Chambre (2).

Le temps n'étant pas encore venu où les maîtres des comptes faisaient graver les initiales de leurs noms sur les jetons dont ils se servaient, il ne nous est guère possible de dire auquel de ces maîtres notre pièce doit être attribuée.

N° 3<sup>a</sup>. ✠ IECTOIRS \* POVR \* LES \* COMP-  
TES \* EN \* BRABANT.

Un griffon (?) et un lion, assis en regard, soutenant un briquet lançant des étincelles.

Rev. PATR ONI \* SIT \* SEPÉR \* NOBCV  
SVWEEIS. Croix de Bourgogne traversant un briquet lançant des étincelles.

Ancien cabinet Dugniolle.

(1) *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 11.

(2) *Ibid.*

N° 3<sup>b</sup>. Le même droit que le précédent.

Rev. ······ NOBIS CV WCHM.

Vente de Tournai, 4 mars 1873, n° 18.

Ces deux pièces, que ne possède pas le Cabinet des médailles de l'État, mais dont nous empruntons la description à l'ouvrage du docteur Dugniolle (1), paraissent faites à l'imitation des doubles briquets de Charles le Téméraire. Le griffon que notre auteur a vu sur l'une d'elles pourrait fort bien, en effet, n'être qu'un simple lion.

Quant à la légende *Pax Dni sit semper nobiscum* rappelant la *Pax Xri maneat semper nobiscum* des monnaies du précédent règne, il est assez naturel qu'elle ait été adoptée par le fils de Philippe le Bon.

Peu de temps après la mort (1467) de son père, Charles déclara qu'il n'y aurait plus à la Chambre des comptes que quatre conseillers-maîtres, auxquels il adjoignit deux auditeurs. En conséquence, il nomma : Ambroise de Dynter, Pierre de Meerbecke, Clais de Vucht et Jacques Cruesinck, conseillers-maîtres; Paul Mensin et Barthélemi de Meerbecke, auditeurs, et Michel De le Wale, clerc; continuant de faire payer les gages de ces fonctionnaires sur le même pied que précédemment (2).

(1) Voir t. I<sup>er</sup>, nos 157 et 158.

(2) *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. I<sup>er</sup>, p. 12.

Par des lettres patentes données à Thionville, au mois de décembre 1473, il décida de réunir la Chambre des comptes de Lille à celle de Bruxelles et de la composer de : un président, neuf maîtres, six auditeurs et quatre clercs. Ayant fixé le siège de la nouvelle chambre à Malines (1), il nomma : président, Jean Le Doulx ; conseillers, Ambroise de Dynter, Alard de Laporte, Jacques Pourcelot, Jacques Cruesinck, Victor d'Ysemborgh, Barthélemi de Meerbecke, Guillaume Dommessant, Félix de Hondt, et encore une fois Clais de Vucht, dont le nom écrit **WChT** termine la légende pieuse du revers de notre jeton n° 3<sup>b</sup>.

Par les mêmes lettres patentes, le Téméraire nommait aussi les auditeurs de sa nouvelle chambre : Guiselin Vlieghe, Robert de Boulogne, Paul Mensin, Guillaume de Cottignies, Nicolas Prévost et Zeghere Zweels dont nous retrouvons également le nom **SVWELLS** à la fin de la légende de notre n° 3<sup>a</sup>.

N° 4.  **PH'S \* DEI \* GRT' \* ARCHID' \*  
AVST' \* DVX \* BVRG' \* BR' \***

Armes de Philippe le Beau remplissant tout le champ.

*Rev.* **+ IECTOERS \* DES \* GENS \* DES \*  
COMPTES \* EN \* BRAB'.**

Croix latine, accostée des lettres **A** et **L**, dans

(1) *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 13.

une épicycloïde à double bande de huit lobes, desquels la pointe est ornée d'un lis; tréfeuille dans l'angle des arcs.

Coll. de l'État.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 556.

N° 5. Le même droit que le précédent.


*Rev.* † IECTOIRS † DES † GENS † DES †  
COMPTES † EN † BRAB'†.

Femme à demi nue (l'Espérance ou Pandore) debout, tenant une fleur et un arrosoir, accostée des lettres G et B.

Coll. de l'État.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 643.

N° 6.  PH'S × ARCHVOX × AVSTRIE ×  
VOX × BVRGVNDIE × BRAT × E.

Les mêmes armes qu'au numéro précédent.


*Rev.* † IECTOIRS × DES × GENS × DES ×  
COMPTES × EN × BRAB'.

Les lettres I et G réunies par un lacs d'amour, dans une épicycloïde de huit lobes.

Coll. de l'État.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 432 (1).

N° 7.  PH'S × ARCHVOX × AVSTRIE ×  
VOX × BVRGVNDIE × BRAT' E.

Les mêmes armes qu'au numéro précédent.

*Rev.* IECTOIRS × DES × GENS × DES ×  
COMPTES × EN × BRAB' ×.


(1) Le même jeton est décrit une seconde fois par le docteur Dugniolle, sous le n° 610.

Les lettres R et C réunies par un lacs d'amour.

Collection Éd. Vanden Broeck.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 639.

N° 8.  P<sup>h</sup>S x TRGHIDVX x AVSTRIE x  
DVX x BVRGDIE x BRAB<sup>z</sup>.

Les mêmes armes qu'au numéro précédent.

Rev. † IECMOIRS x DES x GENS x DES x  
COMPTES x EN x BRABANDE.

Les lettres P et S réunies par un lacs d'amour,  
dans une épicycloïde de huit lobes.

Collection Éd. Vanden Broeck.

Cuivre.

DUGNOLLE, n° 519.

Nos jetons n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 7 et 8, frappés sous le  
règne du même prince, portent tous les cinq des  
initiales de conseillers-maîtres et paraissent imités  
des anciens vierlanders ou des patards forgés  
à Anvers du 5 janvier 1490 au 5 mars 1492 (1).

Les trois Chambres des comptes de La Haye,  
de Lille et de Bruxelles, réunies sous Charles le  
Téméraire, comme nous l'avons vu plus haut,  
avaient été disjointes par Marie de Bourgogne.  
L'archiduc Philippe, émancipé par son père en 1494,  
à l'âge de seize ans, ayant voulu reprendre l'œu-  
vre de centralisation commencée par son aïeul,  
ordonna de nouveau, le 27 avril 1496, leur réunion  
à Malines, dans une maison située près de l'église  
Saint-Rombaut et nommée *le Baiart*. Cette réu-

(1) Voir DE WITTE, *Hist. monétaire des comtes de Louvain, ducs de  
Brabant*, etc., t. II, p. 105.

nion, qui avait rencontré une vive opposition de la part des États de Brabant, dura à peine une année, après quoi les choses furent rétablies sur l'ancien pied (1).

Néanmoins, pendant cette année, les conseillers-maîtres des chambres provinciales furent obligés encore une fois de faire le voyage de La Haye ou de Lille pour venir siéger. Parmi ceux-ci dut se trouver Alard de Laporte, au nom duquel nous croyons pouvoir rapporter les initiales A L gravées au revers de notre jeton n° 4.

Vers la fin du règne de Philippe, la Chambre de Brabant avait repris, à Bruxelles, son train habituel dans ses anciens locaux, et était de nouveau réduite à quatre maîtres ordinaires, deux auditeurs et un clerc. Au nombre de ces fonctionnaires, on pouvait citer : Gilles de Busleyden, Jean van Crickenijs, Regnier Cleerhagen et Philippe Sauvage, auxquels nous proposons de rapporter respectivement nos jetons n°s 5, 6, 7 et 8. Les trois premiers étaient conseillers-maîtres, le dernier était auditeur.

FRÉD. ALVIN.

(1) *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 15 et 16.

---



1



2



3



5



4



6



7



8

